

# **Conseil Municipal de la Ville de Montpellier**

- - -

**Séance publique du  
Jeudi 12 mars 2015**

- - -

**PROCES-VERBAL**

- - -

## **Ordre du jour du Conseil municipal**

**Séance Publique du jeudi 12 mars 2015**  
**18h00 – Salle du Conseil municipal**

---

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal précédent

Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales –  
Lecture des décisions prises depuis la dernière séance publique du Conseil municipal

\*\*\*

### **Finances de la collectivité**

- 1 Rapport de développement durable de la Ville de Montpellier 2014
- 2 Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2015

### **Voirie**

- 3 MONTPELLIER GRAND CŒUR – Réaménagement de la Grand'rue Jean-Moulin
- 4 SECURITE DU DOMAINE PUBLIC – Aménagement aux abords des écoles

### **Economie**

- 5 Débits de boisson – Transferts de licences à l'intérieur du département – Mise en place d'un moratoire par la Ville de Montpellier

# Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

-----

## Séance Publique du jeudi 12 mars 2015

-----

### Procès-verbal

-----

Convoqué le vendredi 6 mars 2015, le Conseil municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, salle du Conseil municipal, le jeudi 12 mars 2015 à 18H00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe SAUREL.

#### Présents :

Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Luc ALBERNHE, Rémi ASSIE, Sophia AYACHE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Françoise BONNET, Djamel BOUMAAZ, Sabria BOUALLAGA, Anne BRISSAUD, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Robert COTTE, Christophe COUR, Titina DASYLVA, Michaël DELAFOSSÉ, Jean-Marc DI RUGGIERO, Michèle DRAY-FITOUSSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOUSSI, Julie FRÊCHE, Vincent HALUSKA, Clare HART, France JAMET, Sonia KERANGUEVEN, Anne-Louise KNAPNOUGEL, Pascal KRZYZANSKI, Gérard LANNELONGUE, Alex LARUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Nicole LIZA, Audrey LLEDO, Henri MAILLET, Mustapha MAJDOUL, Jérémie MALEK, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Dominique MARTIN-PRIVAT, Patricia MIRALLES, Jean-Pierre MOURE, Véronique PEREZ, Khanthaly PHOUTTHASANG, Patrick RIVAS, Brigitte ROUSSEL-GALIANA, Cédric DE SAINT-JOUAN, Samira SALOMON, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Sauveur TORTORICI, Henri DE VERBIZIER, Patrick VIGNAL, Annie YAGUE, Rabii YOUSSEF.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Nancy CANAUD, Jean-Luc COUSQUER, Véronique DEMON, Jacques DOMERGUE, Stéphanie JANNIN, Chantal MARION, Caroline NAVARRE, Bernard TRAVIER.

Absents :

Perla DANAN.

Informations :

**M. le Maire :** J'ouvre cette séance du Conseil municipal de la Ville de Montpellier du jeudi 12 mars 2015. Je désigne Mlle BODKIN comme secrétaire de séance. Nous avons le quorum donc nous pouvons valablement délibérer.

Avant de commencer l'ordre du jour, j'ai quelques informations à vous communiquer. La première concerne un reproche qui m'est fait dans la presse selon lequel je n'ai pas signé les cartes d'électeur. D'abord, il ne s'agit pas d'une signature mais d'une griffe électronique. Un « bug » dans le système de mise en œuvre explique le retard pris par les services. Je suis à la disposition de tous les Montpelliérains qui le souhaitent pour signer leur carte d'électeur. Il m'arrive d'ailleurs fréquemment d'être abordé dans la rue pour cette raison. Je le fais avec plaisir même si la loi nous autorise à ne pas signer.

La deuxième information explique l'absence de Stéphanie JANNIN aujourd'hui parce qu'elle nous représente au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) à Cannes. Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse, m'a proposé de positionner les stands de la Ville de Montpellier et de la Ville de Toulouse l'un à côté de l'autre au MIPIM pour l'an prochain. Je lui ai donné mon accord.

Troisième point, nous sommes en train de lancer l'appel d'offres pour la statue de Manitas DE PLATA que nous avons promise. La procédure aboutira en avril. Cette statue à hauteur d'homme sur une échelle de 1 à 1,5 sera réalisée en bronze.

Enfin, et le plus important, avec Christian FINA et Simine NAMDAR, j'ai rencontré le directeur de l'ANRU à Paris concernant les futurs dossiers ANRU : l'avenant de 1 million d'euros pour les commerces du Petit Bard puis l'ANRU 2 pour le quartier Mosson. J'ai également, suite à ce rendez-vous, rencontré M. le préfet. L'Etat conditionne son acceptation de financement de ces deux dossiers à la fin des travaux commencés sur la cité Gély. Il reste la rupture de l'Arche de la cité Gély à réaliser. Le président et la directrice d'ACM m'ont donné un accord sur cette finition. Je comprends parfaitement les motivations d'ACM concernant la décision de ne pas délocaliser un certain nombre de familles. Toutefois, nous devons finir les travaux sinon nous n'aurons pas la possibilité de récupérer l'avenant de 1 million d'euros sur les commerces du Petit Bard et d'intégrer le quartier Mosson – Paillade dans l'ANRU numéro 2.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2015 dont vous avez pris connaissance. Avez-vous des observations à formuler sur sa rédaction ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal précédent

***Pour : 57***

***Contre :***

***Abstentions : 3***

***Adopté à la majorité.***

Adoption de l'ordre du jour

**M. le Maire :** L'ordre du jour de cette séance comporte quatre affaires. Je vous propose de rajouter une cinquième affaire qui concerne la mise en place d'un moratoire sur les transferts de licences de débits de boissons acquises dans d'autres communes du département vers la Ville de Montpellier. Cette délibération vous est remise sur table. Y a-t-il des avis contraires à cette modification de l'ordre du jour qui consiste à le porter de quatre à cinq affaires ? Je mets aux voix l'ordre du jour ainsi modifié. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Je vous propose de délibérer sur les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal. Les documents sont disponibles sur vos bureaux. Avez-vous des observations à formuler ? Je les mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***Pour : 60***

***Contre :***

***Abstentions :***

***Adopté à l'unanimité.***

*Mme LEVY-RAMEAU entre en séance.*

*M. LANNELONGUE sort de séance.*

## **1. Rapport de développement durable de la Ville de Montpellier 2014**

En application de l'article 255 de la loi Grenelle 2 dont les dispositions ont été introduites dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et en référence à la circulaire du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants ; celles-ci doivent rédiger leur rapport de situation en matière de développement durable, et le présenter à

l'assemblée délibérante, préalablement aux débats sur le projet de budget (loi du 12 /07/2010) et faire l'objet d'une délibération spécifique.

Consciente des enjeux liés au développement durable, la Ville de Montpellier met en œuvre depuis de nombreuses années des démarches concrètes sur son territoire pour contribuer à son échelle aux nécessaires changements de pratiques et de mentalités.

Les cinq thèmes en transversalité du rapport de développement durable, et les actions mises en place par la Ville dans le cadre de ces cinq thématiques, sont les suivants :

### **1- Les modes de production et de consommation responsables**

S'inscrivent dans ce cadre :

- La politique d'achats responsable de la Ville ;
- Le plan de déplacement d'entreprise (PDE) ;
- La production énergétique renouvelable et notamment pour ses réseaux de chaleur (en partenariat avec la SERM) ;
- La démarche Cit'ergie : la Ville est entrée dans cette dynamique en 2013, afin de poursuivre ses actions d'amélioration continue et de disposer d'un outil intégrateur des différentes démarches de développement durable de la collectivité.

### **2- La lutte contre le changement climatique**

S'inscrivent dans ce cadre :

- 29 ans de politique énergétique à Montpellier, alliant sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables sur son patrimoine. Assurer le confort des usagers au meilleur coût, tel est l'objectif que s'est fixé la Ville de Montpellier par une réflexion sur le coût global des bâtiments, incluant le coût de la construction et les coûts de fonctionnement pendant toute la durée de vie du bâtiment. 54 millions d'euros ont ainsi pu être économisés depuis 1986.
- La Convention des Maires, qui a été signée le 10 février 2009 avec l'union européenne. Les villes signataires s'engagent à réduire sur leur territoire leurs émissions de CO2 et leur consommation d'énergie de plus de 20% et d'accroître la production des énergies renouvelables au-delà de 20% d'ici à 2020.
- La démarche du Plan Climat Energie Territorial, qui est un outil-support de planification concernant la stratégie de développement durable de la Ville, conduit en partenariat avec Montpellier Agglomération (aujourd'hui Montpellier Méditerranée Métropole) et les communes de Baillargues, Lattes et Pérols. Le diagnostic de territoire et le bilan carbone sont finalisés. Des assises ont été organisées en 2012 et 2013; un projet de plan d'action a été rédigé durant l'année 2014.
- La politique en matière d'urbanisme et d'aménagement, planifiée par la Ville dans la perspective à long terme, d'une ville des courtes distances, de l'inter modalité, de l'équilibre « végétal / mixité fonctionnelle ». Cette politique s'inscrit dans une anticipation de la qualité de vie vue au travers du prisme du développement durable aux horizons 2020, 2040 et 2050. La planification des 11 éco-quartiers, pour certains en cours de réalisation, avec le Guide AURA (Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement) et la grille AURA participent concrètement à cet objectif. Cette politique a été saluée par l'obtention du prix Ecocité. Les enjeux sont de construire une ville bas carbone, à haute qualité de vie.

### **3- La préservation de la biodiversité**

S'inscrivent dans ce cadre :

- L'adhésion de la Ville en 2009-10 au réseau « *Global Partnership on Cities and Biodiversity* » de la Convention sur la Diversité Biologique, afin de partager toutes les avancées en matière de développement urbain respectueux de la biodiversité, et est membre de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU. La Ville de Montpellier est également l'une des premières villes françaises à se doter d'un plan d'action pluriannuel pour la période 2010-2014.

- La participation de la Ville à la création du réseau MEDIVERCITES (dont le bureau sera a priori localisé à Montpellier), afin d'accompagner les collectivités Méditerranéennes dans leur volonté d'améliorer leurs stratégies en faveur de la biodiversité.
- La mise en en place de sa Trame Verte et Bleue.

La Ville de Montpellier a également organisé en 2014 :

- Les Assises Nationales de la Biodiversité ;
- La Fête de la biodiversité ;
- Le projet LENGGURU, qui est une mission naturaliste au service des scolaires, par exemple pour leur transmettre les méthodes d'étude du patrimoine naturel, en lien avec l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) ;
- La continuité des actions Montpellier Main Verte ;
- Le projet SEVE, pour Scène d'Expression végétale Ephémère, qui est un évènement original dédié au végétal, au jardinage et aux jardins, initié par un collectif de professionnels et de passionnés de nature, et organisé en partenariat avec la ville.
- « Plus d'arbres, plus de vie », une opération menée en lien avec l'Ecole TERESA, du quartier Hôpitaux-Facultés.
- La rédaction, en lien avec le Syndicat du Bassin du Lez, d'une brochure à destination du Grand Public « Demain nos jardins sans pesticides ».
- Des cafés de la biodiversité, organisés par l'IRD, en collaboration avec le CIRAD, Tela Botanica, l'université Paul Valéry, Montpellier 3 et le soutien de la ville de Montpellier.
- L'amélioration continue de la gestion des espaces et de la ressource en eau (jardins secs, systèmes d'arrosage adaptés...).
- Une dynamique progressive vers des espaces plus durables : arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques Exemple : transformation des gazons et des massifs de plantes annuelles et bisannuelles de l'Esplanade Charles de Gaulle, en massifs d'arbustes et vivaces. La participation des jardiniers de l'espace privé est aujourd'hui un enjeu complémentaire pour atteindre le Zéro Phyto.
- Des jardins partagés et des opérations de micro-fleurissement : la Ville a réalisé en 2014, de nouveaux espaces dédiés aux « projets d'agriculture urbaine », des jardins participatifs et des créations en micro fleurissements.

#### **4- La cohésion sociale**

S'inscrivent dans ce cadre :

- L'action des Maisons pour tous, qui œuvrent depuis 30 ans à la qualité de vie et au bien-être des Montpelliérains. Ces structures offrent un lieu propice à l'expression de la citoyenneté et favorisent la cohésion sociale. Ces lieux de proximité développent dans les quartiers, très régulièrement, des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable.  
La Ville s'est également engagée à développer la démocratie participative pour répondre notamment aux enjeux de développement durable, mais à bien d'autres questions.
- Le projet Montpellier Territoire Numérique, qui contribue à la libération de données publiques
- L'action du Centre communal d'action sociale (CCAS), qui propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale. Notamment :
  - o Pour les personnes âgées, il intervient dans la gestion du Plan Canicule, qui est une des déclinaisons du PCET, en regard du volet « Adaptation » au changement climatique. Il suit également les dossiers de personnes en situation de précarité énergétique.
  - o Pour les personnes handicapées, il intervient en faveur de l'accès aux droits, aux aides et services, mais aussi pour faciliter l'insertion professionnelle.

#### **5- L'épanouissement de tous les êtres humains**

S'inscrivent dans ce cadre :

- La politique culturelle riche de la Ville et la mise en valeur de son patrimoine ;
- La politique de réussite éducative volontaire, dont le Projet Educatif Territorial, travaille à intégrer crescendo les enjeux de développement durable, au travers des appels à projets notamment.

- Le Conseil Municipal des Enfants, qui s'inscrit progressivement dans la démarche d'appropriation du développement durable. La politique d'urbanisme et d'aménagement déjà évoquée précédemment est complétée par les projets d'amélioration de l'existant (Grand Cœur).

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :**

- d'approuver le rapport de développement durable 2014 annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Max LEVITA :** Dans ce rapport, la Ville de Montpellier met en avant la poursuite d'un certain nombre d'objectifs. Le premier objectif consiste à aménager et à prioriser les besoins. Il s'agit d'anticiper la croissance démographique tout en veillant au bien-être des habitants et à une gestion raisonnée des ressources.

Les actions phares de cet objectif sont :

- les deux labellisations nationales obtenues pour les deux éco-quartiers en 2013 ;
- le suivi de la grille AURA ;
- Montpellier Ecocité – la Mantilla.

Les pistes d'amélioration consistent à mettre en œuvre, en lien avec la Métropole, le plan Energie-Climat et à poursuivre la phase opérationnelle.

Le deuxième objectif concerne l'énergie, l'eau et l'éco-mobilité. Il s'agit de :

- maîtriser les flux des bâtiments communaux de la Ville ;
- optimiser les équipements et le pilotage de l'énergie et de l'eau ;
- diminuer les dépenses d'énergie et d'eau ;
- encourager les mobilités douces et l'éco-conduite.

Les actions phares en matière d'électricité sont :

- la suite de l'utilisation de la technologie dite communicante qui nous permet, depuis longtemps, de faire des économies dans ce domaine ;
- la maîtrise de la consommation d'eau des bâtiments communaux.

Concernant l'eau, 1,5 million d'euros ont été économisés depuis 2007. La facture d'électricité connaît une baisse de 2,65 % malgré un accroissement du patrimoine de 27 %.

Nos agents sont formés à l'éco-conduite dans le cadre du plan de déplacements d'établissement.

Les pistes d'amélioration consistent à :

- assurer l'efficacité énergétique des bâtiments existants ;
- poursuivre la recherche de fuites à l'installation de compteurs et d'équipements hydro-économiques ;
- accroître la part de la marche à pied dans notre plan de développement de déplacements d'établissement.

Le troisième objectif concerne les écoles à énergies positives et la centrale trigénération. Il s'agit de limiter les dépenses relatives aux énergies non renouvelables et d'utiliser des ressources énergétiques locales. Les actions phares touchent essentiellement à l'exemple novateur sur les écoles à énergies positives – en particulier dans les écoles et groupes scolaires Chengdu, Beethoven, François-Mitterrand et André-Malraux – et à la centrale trigénération qui fonctionne depuis le début de l'année.

Les pistes d'amélioration consistent à remplacer une chaufferie au charbon par une chaufferie au bois. L'opération est en cours.

Le quatrième objectif concerne l'agence locale de l'énergie et de la protection de la biodiversité. Il s'agit de favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie. En termes de résultats, des actions de sensibilisation ont permis d'informer un très grand nombre de personnes sur 43 actions. Les émissions radios comptent 50 000 auditeurs. L'exposition-visitée libre sur « la maison économe » a reçu plus de 1 500 personnes.

Les actions phares du cinquième objectif « protection de la biodiversité » sont marquées par l'engagement de la Ville à plusieurs niveaux – à l'international, au national ainsi qu'au local – grâce à une gestion durable et exemplaire de la biodiversité et des ressources.

Le sixième objectif, la qualité, consiste à agir sur les priorités et faire mieux avec moins. Concernant l'emploi, il s'agit des clauses d'insertion dans les marchés publics, de la lutte contre la précarité énergétique et de la participation au projet de « Ville propre et responsable ». A travers les opportunités qu'offre le Code des marchés publics, la Ville de Montpellier a adopté le principe de la mise en œuvre d'un dispositif d'insertion qui a représenté 20 marchés publics au cours de l'année 2014. 10 000 heures d'insertion ont ainsi été réalisées.

Concernant la lutte contre la précarité, une aide financière et technique à la rénovation pour réduire la précarité énergétique a été mise en place. Dans le cadre de la « Ville propre et responsable », six actions sont effectives depuis le 15 septembre :

1. la mise en place d'un compacteur à déchets sur le parking de l'ancienne mairie ;
2. les horaires de collecte du soir sont avancés sur les secteurs du centre-ville ;
3. la synchronisation de la collecte et du lavage dans les faubourgs en réalisant l'enlèvement des ordures ménagères et encombrants avant le passage de la laveuse ;
4. l'augmentation du nombre de bacs dans le centre-ville ;
5. l'ajout de 50 corbeilles à papier dès novembre 2014 et en prévoir 200 autres au budget 2015 ;
6. une campagne d'information sur la propreté en octobre 2015 afin de responsabiliser les habitants, les particuliers, les syndicats, les commerçants et les professionnels.

Les pistes d'amélioration consistent à développer de nouvelles actions d'insertion en lien avec la commande publique.

Le septième domaine couvre des projets ainsi que neufs chantiers pour réparer la Ville. Il s'agit d'accompagner la transition écologique et énergétique en proximité et de créer les conditions d'une participation citoyenne éco-responsable.

Les actions phares sont :

- la charte éco-responsable du FISE ;
- la mise en place d'une bourse « Initiative jeunesse » à l'espace jeunesse ;
- neuf chantiers pour réparer la Ville : les Cévennes, l'avenue du Pont-Trinquat, l'allée du Tiers-Etat, la rue des Avelaniers, l'avenue du Professeur-Blayac, la rue de la Marquerose, le chemin de Poutingon, la rue Saint-Louis et le parvis de Jules-Ferry.

Il vous est proposé, mes chers collègues, d'approuver ce rapport sur le développement durable.

**M. le Maire :** Merci, M. LEVITA. Le débat est ouvert puisque vous avez déjà pris connaissance de ce rapport.

**Clare HART :** En lisant ce rapport, je me suis sentie très fière de vivre dans une ville qui a donné autant d'importance au développement durable depuis de longues années. Je rends hommage aux équipes passées qui étaient très souvent précurseurs sur beaucoup de sujets dans ce domaine. Tout particulièrement, Hélène MANDROUX a toujours positionné la biodiversité comme étant une priorité dans sa politique. Je remercie Hélène pour ce qu'elle a fait parce que grâce à son action, nous sommes à la pointe à l'international sur ce sujet.

**M. le Maire :** Je partage votre point de vue, Mme HART. Avec Max LEVITA, nous faisons partie de l'ancienne équipe. Nous avons beaucoup travaillé sur ce domaine. Je vous remercie beaucoup de votre compliment qui me touche et qui ravira certainement Hélène MANDROUX, notre Maire honoraire.

**France JAMET :** Je suis ravie d'entendre que vous faisiez partie, avec M. LEVITA, de l'équipe précédente.

**M. le Maire :** Je ne m'en suis jamais caché, Mme JAMET. Vous ne lisez pas les journaux ?



**France JAMET** : Je lis également tous les documents que vous nous donnez. Nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler tout à l'heure, notamment à propos de cette ville « cassée » dont nous ne savons toujours pas qui l'a « cassée » d'ailleurs. Nous avons eu une énumération intéressante, passionnante, qui nous met en bouche avant le débat d'orientation budgétaire. Nous voterons contre ce grand fourre-tout. La convention des maires signée avec l'Union européenne n'est pas forcément une bonne chose. Nous avons beaucoup de réserves à l'égard des diktats de l'Europe. La plupart de ces « machins » auxquels vous adhérez et auxquels nous participons ont un coût. Ce fameux oxymore de développement durable ne nous convient pas tout à fait. Nous sommes pour des lendemains qui chantent, pour un environnement durable, une économie raisonnée ou raisonnable. Cependant, tout cela nous semble beaucoup trop évasif, trop superficiel, virtuel et onéreux pour abonder ce rapport.

**M. le Maire** : Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Je mets aux voix.

*Le Conseil municipal prend acte du rapport de développement durable.*

*Mme BRISSAUD, M. LANNELONGUE, M. DELAFOSSE, M. MAJDOUL, M. VIGNAL (récupère sa procuration) entrent en séance.*

## **2- Débat d'orientation budgétaire 2015**

Ce débat a pour objet la discussion des grandes orientations budgétaires et des choix généraux pour le prochain exercice avec l'adoption du budget primitif. La note de synthèse est annexée à la présente délibération.

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015.**

**M. le Maire** : Je donne la parole à Max LEVITA pour présenter le débat d'orientation budgétaire – exercice 2015.

**Max LEVITA** : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire est un moment privilégié de transparence. Je vous invite à saisir cette occasion, dans le respect partagé de l'envie que nous portions tous à faire prospérer notre Ville. Je précise bien qu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire mais pas encore du budget primitif que nous voterons le 30 mars. Nous débattons aujourd'hui sur les orientations.

Ce budget est élaboré dans un contexte contraint :

- de baisse des dotations de l'Etat ;
- de décision de la majorité conduite par Philippe SAUREL de stabiliser la fiscalité locale sans augmentation des taux ;
- de maintien d'une tarification sociale pour les Montpelliérains ;
- de préservation d'un volume d'investissement, l'investissement étant le moteur économique de notre Métropole et de notre région ; il s'agit d'un exploit d'arriver à le maintenir en 2015 ;
- de baisse du recours à l'emprunt par rapport au budget primitif 2014.

C'est la première fois qu'une nouvelle équipe n'augmente pas les taux la première année de son exercice. J'avais moi-même proposé à Mme MANDROUX de les augmenter en 2009. Nous ne procéderons pas ainsi en 2015.

Ce projet de budget présente trois axes principaux. Le premier concerne l'éducation au sens large qui intègre la réussite éducative, l'enfance, la jeunesse mais également le sport et la culture. M. le Maire s'exprimera sur ce point. La culture n'est absolument pas en danger en 2015 ni à la Ville ni à la Métropole.

La réparation de la Ville constitue le deuxième axe fondamental. Nous apportons un soin particulier à développer une politique de proximité pour répondre aux besoins des Montpelliérains.

La sécurité compose le troisième axe. Nous développerons un réseau de vidéosurveillance. Nous renforcerons nos effectifs de police municipale et les doterons de locaux et de conditions de travail adéquates.

Nous entendons que ce budget intègre à la fois un acte politique, un impératif de justice, une volonté de pragmatisme et une gestion de la proximité. L'acte politique fort consiste à respecter la promesse électorale de stabiliser les taux. Nous ferons le compte au 30 mars. Beaucoup d'autres villes, voire d'autres métropoles, prévoient d'augmenter les leurs, comme Lyon ou Marseille. Dans l'impératif de justice, il s'agit de maintenir les services offerts à nos concitoyens. Le pragmatisme signifie tenir compte de la crise internationale dans laquelle notre pays est plongé. Quant à la gestion de la proximité, nous savons que nos concitoyens veulent une ville propre et sécurisée. Nous essayerons d'obtenir cela en développant et la concertation et la participation de tous aux débats.

Le projet de 2015 est un acte politique. Ce budget doit être à la fois celui de la vérité pour tenir compte de la situation dans laquelle nous sommes et du courage politique pour affronter les conséquences des décisions nationales. En même temps, il est nécessaire de proposer aux citoyens une vision claire. Nous devons donc agir dans la transparence.

Nous avons deux objectifs :

- la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole, une volonté que la Ville va accompagner ;
- la construction du pôle métropolitain qui est un axe fondamental de la politique de la Ville et de la Métropole.

En 2014, nous avons tenus nos engagements sur la démocratie (plus de 20 réunions de concertation), sur la préservation du parc Montcalm, sur l'arrêt des « Folies architecturales », sur la gratuité des temps périscolaires, etc. Nous sommes tenus de respecter les choix politiques nationaux et internationaux de notre pays. La loi de finances a introduit une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Cela fait un cumul de 28 milliards de diminution des dotations de l'Etat aux différentes collectivités sur la période 2014-2017. Notre participation à ce choix gouvernemental s'élève à 2 millions d'euros en 2015. La dotation de solidarité urbaine viendra compenser cette diminution qui s'impose à nous dans un premier temps.

Le produit intérieur brut est de 2 140 milliards d'euros. La croissance du produit intérieur brut pour 2015 est prévue à 1 %. Un très bon départ nous permet d'espérer faire nettement mieux que 1 %. Concernant le déficit public, Bruxelles demande à la France de trouver 4 milliards d'économies supplémentaires d'ici le 10 juin qui viendront s'ajouter aux 30 milliards de la période 2016-2017. 50 milliards ont été annoncés en 2013. Le Gouvernement résoudra ce problème.

La tentative de M. BAROIN, président de l'Association des maires de France, d'obtenir un décalage de deux ans pour les 11 milliards paraît totalement ridicule dans ce contexte, d'autant plus que M. BAROIN était ministre des Finances sous le mandat précédent donc il connaît parfaitement la situation.

Nous maintiendrons un niveau d'investissement soutenu. Il s'agit d'un choix politique de défendre l'investissement public pour maintenir le dynamisme économique de notre Ville et de notre Métropole. A ce titre, le niveau d'investissement de l'année 2015 s'établirait à 86 millions, à rapprocher des 87 millions inscrits au budget 2014 qui – je vous le montrerai lors du compte administratif – sera réalisé à hauteur de 75 millions. Nous devrions donc être cette année à un niveau équivalent à celui de l'année dernière en matière d'investissement.

Pour chaque projet que nous choisirons de vous présenter, la question ne sera pas « est-il prestigieux ? » mais sera d'abord « cet investissement est-il utile pour les Montpelliérains ? » puis ensuite « pouvons-nous le financer ? ». Notre réponse à ces questions sera de partir de la concertation.

Sur l'année 2015, nous allons réaliser un certain nombre d'investissements pour le compte de la Métropole. Les investissements de voirie et de nettoyage concerneront également la Métropole pour l'année 2016. Les dépenses d'investissement diminueront fatalement l'année prochaine du fait de ce transfert.

La promesse qui a été faite de ne pas toucher aux taux de fiscalité a été tenue. Je ne dis pas que les impôts n'augmenteront pas puisque la revalorisation de 0,9 % accordée par l'Etat jouera. Les impôts augmenteront donc nominalement de 0,9 %. Toutefois, les taux ne bougent pas.

De la même manière, nous n'avons procédé à aucune modification de tarification ni pour les droits de place ni pour la taxe de séjour. Mme MARSALA conduit une réflexion concernant les tarifs de la restauration scolaire. A l'heure actuelle, ils ne nous paraissent pas très équitables puisqu'ils font payer une large partie des usagers le prix maximum et le prix minimum n'est pas suffisamment bas pour attirer de nouveaux usagers parmi nos concitoyens.

Nous avons fait des choix pragmatiques. La réforme des rythmes scolaires nous a été imposée. Nous l'appliquons depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 en année pleine. J'attire votre attention, mes chers collègues, sur le coût de cette réforme. L'appel à projets coûte 2,5 millions. Le personnel nécessaire pour mettre en œuvre les rythmes scolaires engrange une dépense de 4,2 millions d'euros. Le total de 6,7 millions d'euros répartis entre les 20 000 élèves qui fréquentent nos écoles, représente à peu près 335 euros par élève, ce qui fait beaucoup.

Les dépenses de personnel, de budget primitif à budget primitif, s'ajoutent à celles qui sont générées par les avancements de grade et d'échelon, la réforme des catégories C, le recrutement de personnel sur les nouveaux établissements (écoles, crèches) et le recrutement des policiers municipaux.

Toutes choses étant égales par ailleurs, l'évolution de la masse salariale sera de 3,7 %. Il s'agit d'une première étape qui devrait nous conduire, dès 2016, à une masse salariale évoluant à 2 % l'an. Il s'agit du maximum que nous pouvons nous permettre si nous voulons avoir un strict équilibre entre les créations et les suppressions de postes. Le problème n'est pas un surnombre de fonctionnaires territoriaux à la Mairie de Montpellier. Notre personnel accomplit sa tâche avec compétence, dévouement et efficacité. Notre certification Qualiville le montre. Toutefois, vu son poids dans le budget de fonctionnement, la maîtrise de la masse salariale est le problème fondamental de toutes les communes. Nous nous y attèlerons d'ailleurs avec courage, détermination et lucidité. Des décisions sont en cours de finalisation.

Les charges transférées à la Métropole représentent au total 47 millions. Les 6 millions présentent un aspect historique puisque nous les transférons depuis la transformation du district en communauté d'agglomération. Les 41 millions restants se répartissent de la manière suivante : 30 millions pour les transferts de fonctionnement de l'année (nettoyement et voirie) et 11 millions pour la compensation des transferts d'investissement. Ces 11 millions aboutissent en section de fonctionnement alors qu'ils émergeaient jusqu'ici en investissement. Cela va peser sur le volume de notre épargne brute. En neutralisant ce transfert en fonctionnement, l'épargne brute devrait être aux environs de 29 millions d'euros, celle de 2014 étant de 30 millions.

Ce projet de budget vise à se recentrer sur les dépenses de fonctionnement. Sur l'essentiel, notre revendication est de faire mieux avec moins. Il s'agit du premier budget depuis dix ans qui va voir les charges d'administration générale et les charges de gestion courante baisser (de 1,1 million d'euros dans l'événementiel et de 400 000 euros dans les frais de communication). Nous réinternalisons un certain nombre de prestations, en particulier des frais d'études de l'ordre de 600 000 euros. Les crédits de fonctionnement qui n'ont pas été consommés en 2014 disparaissent en 2015, je les ai récupérés.

Il existe sur la Ville de Montpellier un très grand nombre d'associations et de partenaires. Nous avons un service qui suit l'évolution de ces associations. Nous aurons un dialogue de gestion sérieux avec chacune d'entre elles pour avoir une idée de leur évolution.

Concernant les marchés financiers, la France et les collectivités locales françaises jouissent actuellement sur le marché financier de résultats tout à fait remarquables. Nous essayons d'être le plus prudent possible dans notre gestion. Nous avons 50 % d'emprunts à taux fixe et 50 % à taux variable. Nous continuerons à gérer de cette manière cette année. Notre dette et les intérêts de la dette devraient diminuer de 1,5 million d'euros l'année prochaine. A titre d'exemple, cette année, deux emprunts qui se révèlent à taux négatifs vont nous permettre de diminuer les intérêts de la dette.

Au total, nous proposons des charges à caractère général en baisse de l'ordre de 1,5 %, des charges de gestion courante en baisse de l'ordre de 1 % et des charges financières en baisse de l'ordre de 20 %. Notre pragmatisme budgétaire nous permet ainsi de boucler l'équation complexe qui s'imposait à nous.

L'éducation est un des axes essentiels de ce projet de budget 2015. Les opérations inscrites dans nos autorisations de programme 2015 ainsi que les crédits de paiement indiqués concernent : l'école André-Malraux, la crèche des Arceaux, la rénovation des écoles Charles-Daviler et Kergomard, le vestiaire du stade de Grammont, les écoles Louis-Figuier, Victor-Hugo et Paul-Bert, le groupe scolaire Ovalie 2, le groupe scolaire Malbosc, l'aménagement des abords des écoles et la réhabilitation de la cuisine centrale.

Concernant le budget pour réparer la Ville, les opérations concernent Laissac, la Grand'rue Jean-Moulin, la ZAC du Nouveau Saint-Roch, le pont André-Levy, des actions foncières, etc. Les augmentations d'autorisations de programme concernent l'Ecole d'application de l'infanterie pour 11,6 millions d'euros et l'accessibilité pour 39 millions d'euros.

Ce projet de budget développe également la sécurité publique. Les opérations prévues dans le budget d'investissement concernent les locaux de la police municipale, l'extension de la vidéoprotection et le recrutement des nouveaux policiers qui seront mis sur le terrain.

Mes chers collègues, en accédant à nos responsabilités, nous n'ignorons pas l'importance de la tâche qui s'imposait à nous. Ce budget – les valeurs qu'il porte, les efforts qu'il demande, les opportunités qu'il crée – n'est pas un budget qui est fait entre nous et nous seuls mais un budget pour les Montpelliérains, pour l'avenir. Nous maintenons tous les dispositifs. Une bonne politique s'appuie sur une bonne politique économique. Le volontarisme ne suffit pas. Il faut une politique économique saine, efficace et cohérente. Elle le sera et nous pourrons bâtir sur elle un projet d'avenir avec la stratégie que nous vous proposons ce soir.

Un sondage OpinionWay pour le CEVIPOF a posé la question suivante aux Français : « Quand vous pensez à la politique, pouvez-vous me dire ce que vous éprouvez d'abord ? ». La réponse est assez dérangeante : 40 % éprouvent de la méfiance, 25 % du dégoût, etc. La même enquête a évalué le niveau de confiance accordé aux personnalités politiques selon leurs fonctions. 67 % des Français font confiance au maire de leur commune. Mes chers collègues, il incombe à nous tous, majorité comme opposition, de créer du respect et de l'enthousiasme pour nos concitoyens. Je vous remercie.

*[Applaudissements]*

**M. le Maire** : Merci beaucoup, Max. le débat est ouvert. Je dirai un petit mot à la fin. Qui demande la parole ? Je prends les demandes : Mme HART, M. LANNELONGUE, Mme JAMET, M. MARTIN, M. MOURE et M. EL KANDOUSSI.

**Clare HART** : Merci, M. le Maire. L'effort sur l'accessibilité m'a particulièrement ravi. Cependant, j'ai été surprise que la notion de cohésion sociale et la volonté de travailler sur le vivre-ensemble n'apparaissent pas dans le document.

**M. le Maire** : Merci, Mme HART. M. LANNELONGUE.

**Gérard LANNELONGUE** : Mes chers collègues, nous allons reprendre les chiffres si vous le voulez bien. M. LEVITA a fait une présentation à la fois « micro » et « macro ». Cela n'enrichit pas toujours le débat mais je le prends comme tel.

Vous dites que la revalorisation des bases n'est pas de votre fait. Vous mettez l'Etat en cause. La feuille des impôts des Montpelliérains va mécaniquement augmenter de 0,9 %. La réalité est que vous allez profiter directement de cet argent dans votre budget. Je ne le décris pas comme un phénomène foncièrement pervers. Je dis simplement que la feuille d'impôts augmente mécaniquement. Cela fait 6 millions d'euros. Il faut que les Montpelliérains le sachent. Vous en êtes bénéficiaires.

Concernant le problème des flux, les chiffres ont évolué. La baisse de la dotation de fonctionnement devait être de 4 millions. Aujourd'hui, cette baisse n'est fort heureusement que de 2 millions. Je m'en réjouis pour nous tous.

Nous allons continuer d'égrener les chiffres. Parallèlement à cette baisse de 2 millions, vous avez une dotation de solidarité urbaine liée à la situation économique et sociale de Montpellier de 2 millions – nous avons déjà compensé en termes de flux – et une dotation de péréquation de 2 millions. Avec l'augmentation des bases de 6 millions, nous sommes à 8 millions. Vous allez avoir un flux financier supplémentaire de 8 millions d'euros. Il n'y a pas lieu de se plaindre. Il n'y a pas lieu non plus de considérer que vous êtes maltraités parce que vous ne l'êtes pas.

Concernant l'utilisation de cet argent, parlons d'abord des dépenses. Vous n'avez pas beaucoup insisté sur l'augmentation massive des dépenses de personnel (11 millions d'euros). Cela représente 3,7 % d'augmentation hors les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires. La Mairie va finalement prendre en charge le financement de la réforme des rythmes scolaires. Hors ces dépenses supplémentaires, nous avons une augmentation mécanique de 3,7 % sur la masse salariale, ce qui est considérable. Il s'agit d'un problème majeur. Il est dit que la projection pour 2016 sera de 2 %. J'attends de voir. Nous sommes là sur des taux qui « plombent » mécaniquement. Les 8 millions de recettes en plus dont nous avons parlé tout à l'heure sont « bouffés » – excusez-moi l'expression – par ces 11 millions d'augmentation de dépenses de personnel. Il existe véritablement un problème de fonds sur la gestion de la Mairie. Cela engendre une baisse de l'épargne brute de l'ordre de 1 million. L'investissement chute. L'emprunt ne baisse pas. En réalité, cet argent ne va malheureusement pas profiter directement à une vision en « souffle qui pourrait être donné ». Je n'ai pas vu de vision dans ce débat budgétaire en termes de destination. Je vois bien ce qui est fait au quotidien. Cependant, en l'occurrence, je ne vois pas de « souffle ». Ces problèmes de dépenses du personnel sont assez pénalisants.

Les 4 millions et quelques pour la réforme des rythmes scolaires risquent de ne pas suffire. A 40 000 euros à peu près l'agent, cela fait beaucoup d'agents qui sont employés, ce qui montre bien l'incongruité de cette réforme. Je dénonce l'incurie du système de ce ministre qui ne restera pas comme étant une personnalité marquante au ministère de l'Education nationale. M. PEILLON n'a fait qu'un bref passage mais il a réussi à « plomber » tous les budgets des municipalités avec cette réforme des rythmes scolaires.

Je me réjouis du fait d'un certain nombre de réductions. La Mairie était régulièrement pointée du doigt par la presse nationale sur les budgets de communication. Vos prédécesseurs étaient assez experts en la matière, sans parler de l'ancienne Agglomération et les campagnes plus que coûteuses. La communication était un budget assez privilégié. Vous le réduisez, nous nous en félicitons. Néanmoins, nous ne voyons pas de vision. Si vous ne traitez pas de manière plus ferme ce problème des dépenses de personnel, il aura tendance à être récurrent pendant toute la durée de votre mandat. Ne nous leurrons pas.

Vous souligniez tout à l'heure, M. l'Adjoint, que la gestion du personnel de Montpellier était saluée. Je regrette mais j'ai le souvenir que la Mairie s'est fait remarquer en termes de journées d'absence au niveau du personnel, de l'ordre de 39 jours par an à peu près. Il reste du travail en matière de gain de productivité.

**M. le Maire :** Merci, M. LANNELONGUE. Mme JAMET.

**France JAMET :** M. le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, nous pourrions nous éterniser à parler mais en général, nos vœux ne sont jamais pris en compte. Au demeurant, nous nous réservons la possibilité de vous donner notre avis à l'occasion des budgets et des dépenses.

Ceci étant, de grandes lignes ressortent de ce document. La première – nous avons été pratiquement les seuls à le dire l'année dernière – concerne le maintien des taux d'imposition que nous considérons prohibitifs avec l'augmentation des bases de 0,9 %. Le produit fiscal va augmenter plus que l'inflation. Le taux d'imposition auquel nous sommes arrivés aujourd'hui est insupportable pour le commun des mortels, pour les contribuables et pour nos concitoyens. Il aurait fallu diminuer les taux, vous ne l'aviez pas fait.

Le deuxième élément concerne la baisse des investissements et la hausse des dépenses de personnel que mon collègue vient de mettre en avant. Ceci étant, entre des taux d'imposition records et une ville « cassée » qu'il

faut réparer – je souhaiterais savoir qui a « cassé » le jouet – nous pouvons parler de l'exemple type de la mauvaise gestion socialiste. Nous nous en inquiétons parce que nous avons toujours la ferme intention d'accéder aux responsabilités. Nous devons vraisemblablement gérer tout cela demain.

Le quatrième point concerne la mutualisation. Vous nous l'aviez « vendue » en disant que cela allait générer des économies qui ne sont pas au rendez-vous. Au contraire, la mutualisation occasionne des dépenses nouvelles. Ces transferts de compétences ne sont pas suivis de transferts de charges qui auraient pu nous permettre de générer des économies. Bref, la traduction comptable et financière entraîne une baisse importante de l'épargne brute.

La lecture du document, qui est plaisante, révèle l'artiste. Vous y mettez du gras (transparence, sécurité publique, éducation, etc.). Mme HART regrettait de ne pas voir le « vivre-ensemblisme ». J'aurais préféré voir du « bien-vivre » ou du « mieux-vivre ». Vous parlez d'égalité réelle. Je suppose que vous inventez un nouveau concept après le « Pays réel ». Vous m'expliquerez.

Ceci étant, vous nous aviez promis 30 à 40 millions supplémentaires avec la Métropole. Il y aura 28 milliards de diminution de la DGF. Ceci est le fruit d'une politique d'austérité engagée par le PS et l'UMP en son temps, avec l'Europe qui nous a été imposée. L'Europe nous dicte ces économies. 3 milliards d'économies vont être imposées à nos hôpitaux. Nous sommes en train de sacrifier nos collectivités, nos services publics et notre système social, ce qui est encore plus grave.

La proximité disparaîtra avec le principe de la Métropole. La notion de fiscalité à 0 % n'est pas anodine. Il s'agit au contraire d'une augmentation de la taxation et des impôts. Vous avez oublié de mettre en gras « transparence démocratique » vers le bas de la page.

Je vois que finalement, vous assumez votre soutien au Gouvernement. Vous acceptez de prendre en considération des projections sur le déficit ou l'évolution de PIB qui nous ont été données par le Gouvernement. Le déficit public à 2,8 en 2017, vous pouvez vous asseoir dessus. C'est irréalisable. Ces projections sont fausses. Tous les calculs que vous basez là-dessus le seront également. Tout cela ne changera pas tant que nous ne prendrons pas en compte les solutions proposées par le Front National dont le patriotisme économique, une monnaie que nous maîtrisons, un destin que nous pouvons nous réapproprier et un soutien aux PME.

Vous parlez de 0 % d'augmentation de la fiscalité qui est toujours en gras. Il s'agit d'un faux sujet, d'une fausse affirmation. Changer de logiciel est un poncif.

Concernant la tarification sociale, contrairement à ce qui a été dit, les tarifs sociaux notamment en matière de transports publics ont augmenté pour les personnes âgées (les carnets de tickets). Il n'y a plus d'aller-retour. Cela coûte plus cher. Les classes moyennes, les travailleurs et parfois les consommateurs en centre-ville prennent le bus dans ces conditions. Tout cela ne va pas dans le bon sens. La taxe de séjour n'a pas augmenté mais vous l'avez au moins élargie.

La réforme des rythmes scolaires a été abondée en grande partie par une prise en charge de l'Etat. Je relève aussi une augmentation des charges de personnel.

Les charges transférées à la Métropole s'établissent à 47 millions d'euros : 6 millions d'attributions de compensation déjà versés à l'Agglomération, 30 millions d'attributions de compensation des transferts de fonctionnement et 11 millions d'attributions de compensation des transferts d'investissement. Ces 11 millions d'investissement passent donc dans le fonctionnement. Je ne vois pas pourquoi 47 millions moins 11 millions feraient 28,9 millions. Cela devrait faire 36 millions d'après votre calcul.

**M. le Maire :** J'ai eu vent de suspicions de fraude à l'encontre des élus du Front national au Parlement européen. Cela me rassure parce que je croyais que le Front national était un parti différent. Il ne s'agit pas d'un « antisystème » mais d'un vrai parti politique.

**France JAMET :** Je suis ravie, M. le Maire, que vous abordiez ce sujet. M. SCHULZ devrait commencer, avant de monter sur le cocotier, par vérifier l'état de son staff. Il a un attaché accrédité qui ne travaille pas du tout chez

lui mais qui s'occupe notamment d'une agence de voyages. De toute manière, nous sommes très sereins sur ce sujet. Cela ne fera certainement pas long feu. Nous sommes en période préélectorale. Nous verrons si le même impact médiatique sera donné au rétablissement de la vérité. Nous sommes parfaitement clairs. Par contre, je me satisfais de cette réaction. Ma question est finalement une bonne question puisqu'elle vous agace.

**M. le Maire :** Ne vous vexez pas Mme JAMET. Je dis simplement que vous êtes un parti politique. Vous n'êtes pas un « antisystème ».

**France JAMET :** Nous sommes le premier parti politique de France. Je comprends que l'UMPS s'agace.

**M. le Maire :** Il faut repositionner les choses de façon claire. Pour les électeurs, le Front national est un parti politique. Il ne s'agit pas d'un système éthéré, qui est contre tout...

**France JAMET :** Comme avec votre débat d'orientation budgétaire, vous fonctionnez avec des affirmations que vous assénez sans en apporter la preuve. Vous avez eu tort de vous en faire l'écho. Par contre, je me satisfais d'avoir posé la bonne question. Cela vous agace. Je la répèterai.

**M. le Maire :** Au lieu de m'agacer, cela me donne l'occasion de dire la vérité aux Montpelliérains.

**France JAMET :** De toute façon, il existe des sujets plus importants que ces petites querelles électoralistes. Cela intervient exactement à un moment où nous sommes dans une dynamique ascendante qui écrase tout. Dans ce débat d'orientation budgétaire, je vois que vous allez faire des économies sur les illuminations de Noël que vous pourriez trouver superfétatoires. Il faut défendre le petit commerce, notamment celui du centre-ville. Vos projets pharaoniques avec Oz et Ode sont en train de les condamner.

Sur la vie des associations, Audrey LLEDO vous rappelait la dernière fois que pour les mille associations partenaires que vous évoquez, rien que pour le Conseil municipal du 19 février, vous avez distribué 12 243 048 euros. Je note un souci. Un effort reste à faire. Il faut être particulièrement attentif. Je vois que vous proposez un recours à l'emprunt modéré. Le problème est que l'emprunt ne baisse pas.

Concernant la réparation de la ville, à un moment ou à un autre, il faudrait que vous répondiez à ma question : qui a « cassé » cette ville ? Les autorisations de paiement d'accessibilité augmentent à 39,3 millions d'euros. Est-ce à dire que vous n'aviez pris à aucun moment, ni l'ancienne majorité ni celle-ci depuis l'année dernière, la mesure d'application des lois en matière d'accessibilité ?

**M. le Maire :** Nous réparons la ville. Nous soignons la vie quotidienne des Montpelliérains.

**France JAMET :** Vous mettez les locaux de la police municipale dans le registre « sécurité ». Des gilets pare-balles, des moyens, plus d'effectifs, un respect de la hiérarchie, des lois qui sont appliquées, la défense des victimes avant celles des délinquants, ce sont vraisemblablement ce dont nos compatriotes ont besoin.

Vous avez terminé par ce petit tableau sur la politique. Il faudrait savoir quand est-ce que cela a été fait. Le +8 % pour le président de la République et le +9 % pour M. VALLS, à mon avis, doivent dater de l'effet du 11 janvier. Depuis, le souffle est retombé. La violence avec laquelle M. VALLS a réagi, avec son Gouvernement, à l'égard des Françaises et des Français qui ont porté leur suffrage – et ceux qui ont l'intention de porter leur suffrage – pour le Front national montre bien le dramatique de la situation. Je trouve très courageux de continuer à soutenir M. VALLS. Le principe de la diabolisation fait « flop ». Son principe de dramatisation va faire « pschitt ». Par contre, les résultats aux départementales vont être un « buzz » national – je peux vous l'annoncer – pour le Front national.

M. VALLS s'est personnellement mis en question et impliqué dans ces affaires électoralistes. Il aurait mieux été inspiré de s'occuper du sort de la France, de ses taxes, de ses impôts, de notre modèle social qui est « cassé », du « vivre-ensemble » de Mme HART, du bien-vivre, de la sécurité, des problèmes d'immigration ou des problèmes d'austérité que nous pose l'Europe. Il faudra qu'il tire les leçons de cet engagement et qu'il démissionne comme normalement la bienséance et la règle institutionnelle devraient l'y engager. Il vous faudra trouver d'autres amis.

Vous parliez de vision tout à l'heure. Votre ambition au niveau de la Métropole est dangereuse. Elle est trop forte. Le principe de la proximité de la commune des Montpelliéraines et des Montpelliérains n'est pas au rendez-vous. Nous parlions de développement durable. Il s'agit de politique politicienne durable. Les Français n'en veulent plus. Je vous invite à trouver un autre ami que M. VALLS et à changer de politique.

**M. le Maire :** Merci beaucoup, Mme JAMET. Nous avons suivi vos conseils pour les élections municipales puisque nous n'avons pris attache auprès d'aucun parti politique. Vous siégez dans l'opposition pour cette raison. M. MARTIN.

**Hervé MARTIN :** Merci. Le montant que la Ville accordera aux associations n'est pas évoqué dans le document du débat d'orientation budgétaire. Je pense que nous sommes tous conscients de l'importance du soutien au monde associatif. Les bases même de notre République sont attaquées de tous côtés. Le monde associatif et surtout les citoyens qui s'y engagent font partie des piliers qui viennent renforcer la République et l'esprit de cette République. Les données manquent. Un flou inquiète beaucoup le monde associatif sur ces questions. Je trouve regrettable d'alimenter le monde associatif avec toutes ces inquiétudes au moment où, au contraire, il faudrait faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le renforcer. Je regrette qu'il n'y ait pas d'éléments plus concrets sur le montant que la Ville accordera au monde associatif, qu'il soit sportif, culturel, etc. Je vous remercie.

**M. le Maire :** M. MOURE.

**Jean-Pierre MOURE :** M. le Maire, mes chers collègues, je précise bien que le débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote. Il s'agit de prendre acte des orientations données. Nous nous sommes adonnés au même exercice il y a quelques jours à la Métropole. Certes l'équation n'est pas la même mais nous sommes dans le même constat par rapport aux principaux marqueurs de la santé financière d'une ville, notamment les éléments liés à la baisse de l'emprunt, à l'épargne brute et aux charges de fonctionnement. M. LEVITA nous a fait la présentation dans le cadre des évolutions liées aux réformes territoriales et à l'action de l'Etat par rapport à la gestion des finances publiques. En cela, il n'y a pas de grande surprise. Toutes les collectivités sont soumises et sujettes à ce genre de réflexion. Il est primordial de bien situer la gestion de la Ville dans ce contexte de contraintes.

Nous devons faire attention aux marges pour l'avenir. En comparant les deux tableaux indicatifs des investissements ou des fonctionnements liés à l'éducation et à ce que vous appelez « réparer la Ville », nous sommes dans une proportion qui n'est pas neutre entre le montant total des autorisations de programme 2015 et le montant des crédits de paiement (entre 13 et 17 % selon les deux tableaux). Le budget 2015 sera relayé par d'autres budgets 2016 et 2017 dans un contexte où les dotations vont continuer à baisser.

Ensuite, d'autres dossiers – qu'ils soient directement montpelliérains ou territoriaux dans le cadre de la Métropole – vont poindre dans le deuxième semestre 2015 ou au-delà de 2015 et nécessiteront une projection pour l'avenir. Il est important de situer la moyenne au regard de l'intérêt de ne pas figer les situations. Si les charges s'alourdissent dans les années à venir, la capacité à réaliser ces équipements dans le délai du mandat sans bloquer d'autres opérations va se voir contrainte. Il s'agit d'une attention que je tenais à apporter parce qu'elle va peser largement sur la capacité à porter une Métropole centrée sur une ville, avec une capacité de pouvoir réagir. Il s'agit d'un point important pour l'avenir à ne pas négliger.

**Abdi EL KANDOUSSI :** M. le Maire, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire qui nous est présenté ce soir est annonciateur d'un budget réaliste et cohérent qui intègre les choix politiques nationaux et la baisse des dotations de l'Etat sans précédent, un budget qui respecte nos engagements de campagne, qui répare la Ville, respecte l'éducation, le service public et le vivre-ensemble.

**Max LEVITA :** Nous avons eu droit à un excellent débat. Certes les impôts augmentent de 6 millions. Sur ces 6 millions, 2 millions sont effectivement dus aux 0,9 %. J'ai indiqué dans mon intervention qu'il s'agit d'une augmentation des impôts. Ils augmenteront de 0,9 %. Jusqu'à maintenant, la compensation de l'inflation était inférieure à la véritable inflation. Cette année, elle est supérieure, j'en conviens. Il est impossible de rétrocéder ces 2 millions aux citoyens.



Sur les 6 millions, 2 millions sont dus à ces 0,9 % et 4 millions à la croissance démographique de la Ville. Nous avons un débat avec la DGFIP. Nous estimons que la croissance de notre parc immobilier est insuffisamment prise en compte et que la croissance démographique devrait donner une augmentation supérieure à ces 4 millions. Certes, la DSU vient compenser. Toutefois, la DSU a un objectif. Nous sommes considérés comme étant une ville pauvre d'après les indicateurs. Une dotation nous sert à lutter contre cette pauvreté mais non pas à combler l'écart par rapport au passé.

Sur la réforme des rythmes scolaires, sur les 6,7 millions que j'ai cités, 2 millions sont effectivement pris en charge par l'Etat pour l'année 2015. Nous n'avons pas l'assurance ni pour l'année 2016 ni pour les années à venir que l'effort de l'Etat perdurera. Je souligne une inquiétude. Ces rythmes scolaires s'imposent certainement à nous. L'importance de cette dépense nous inquiète tous.

Je crois avoir bien distingué dans mon intervention que le problème était la masse salariale. Nous avons des salariés dans notre personnel. Il ne s'agit pas de critiquer leur intervention. Nous avons jusqu'à maintenant cherché à exercer les services à nos citoyens de la meilleure manière possible. Cela a donné lieu à une augmentation des effectifs. Il est impossible, pour les années à venir, de continuer de cette façon. Cela nécessite une prise en compte extrêmement compliquée de l'évolution de cette masse salariale.

Aucune vision... Aucun souffle... Vous êtes sévère mais vous avez le droit. Vous êtes dans l'opposition, vous n'allez pas dire qu'une vision existe. Je suis désolé mais une vraie vision existe dans la constitution de la Métropole, dans le pôle métropolitain et dans la politique de la Ville. Si cela ne se ressent pas à la lecture de ce texte, c'est que je l'ai mal écrit. Je ferai mieux dans le dossier du budget primitif que nous vous soumettrons.

Mme JAMET, concernant ce changement de logiciel, nous changeons d'air. Les collectivités locales n'auront pas à l'avenir les moyens dont elles ont pu disposer depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce temps est révolu. Les collectivités locales françaises vont rejoindre les collectivités étrangères. Cela se passe ainsi en Italie, en Espagne, en Allemagne et aux Etats-Unis. Nous avons pu – grâce à l'effort de l'Etat dans ses dotations et à la possibilité d'augmenter les impôts – équiper nos collectivités d'une manière considérable. Je donnerai la liste dans le budget primitif pour vous montrer à quel point la Ville est équipée. Il est nécessaire de définir une autre manière de gérer et de conduire l'action dans les collectivités locales. J'ai toujours regretté que les partis politiques, y compris celui auquel j'appartenais, les organisations d'élus et l'association des maires des grandes villes n'aient pas conduit une véritable réflexion sur ce thème. Le système à la française ne réagit que quand il y est véritablement contraint. Cet effort est effectué cette année 2015. Je ne dissimule pas que ce qui reste à faire pour les années suivantes sera encore plus considérable. J'y ai préparé mes collègues et ils le feront.

M. MARTIN attire notre attention sur les associations. Je partage son avis. Les associations sont indispensables. Nous avons tous souligné à quel point elles étaient indispensables à la création du lien social et au fonctionnement de la démocratie. Toutefois, tout le monde y compris les associations devront participer à l'effort de remise en ordre de nos finances. Croyez bien que nous serons attentifs à l'effort que nous allons imposer aux associations.

Mme JAMET nous invite à changer de politique au plan international, européen et national. Ce n'est pas le lieu. Nous sommes ici dans une commune d'importance. Nous appliquons les décisions que l'Etat nous impose. Nous ne pouvons pas faire autrement.

Jean-Pierre MOURE a tout à fait raison. Nous savons que pour les années 2016 et 2017, l'Etat sera dans une situation encore plus compliquée que celle dans laquelle il est aujourd'hui. Il nous imposera des dispositions que nous serons bien obligés de respecter. Ce budget est préparé avec la ferme intention de nous laisser quelques marges de manœuvre dans le cadre fixé pour les années 2016 et 2017 et ce pour éviter les mauvaises surprises. Ceci étant, je ne peux pas encore faire le budget 2018. Je vais probablement vous proposer le budget 2015 à la fin du mois. Il va respecter les thèmes mis en valeur par mon président de groupe, Abdi EL KANDOUSSI. Dans la conjoncture actuelle, il s'agit d'un bon budget. Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. le Maire :** Je remercie Max LEVITA pour ce débat d'orientation budgétaire et la préparation du budget de la Ville de Montpellier 2015. J'associe à ces remerciements M. DOMEIZEL et l'ensemble des services de la Ville

de Montpellier, ainsi que M. FINA. Je voudrais également remercier tous mes collègues Adjoints sans aucune exception parce qu'ils ont tous accepté de baisser la voilure, chacun dans leur délégation, pour arriver à faire des économies pour rendre une copie à tous les élus de la Ville de Montpellier, majorité comme opposition, qui soit viable.

Il s'agit d'un budget responsable mais non pas fantaisiste. Il s'agit d'un budget solidaire et solide en termes d'investissement (86 millions d'euros). Ce budget assure une stabilité à la Ville de Montpellier. Nous nous y sommes engagés. Ce budget marque une volonté nette de transparence, d'équité, d'équilibre et d'engagements tenus. Il est le premier ici à mettre un frein à l'augmentation de la fiscalité (0 % d'augmentation des taux). Nous sommes une des rares villes de France à tenir le choc avec Nantes. Je parle des villes de la strate. Lyon a augmenté les impôts de 5 % (ville et métropole). Toulouse a l'intention de le faire. Bordeaux et Marseille le font. Nous, nous respectons notre engagement.

Certes, la gestion de la Ville reste à parfaire. M. LANNELONGUE a raison concernant le poids du personnel. Je le remercie de présider la Commission des Finances comme le demande la charte Anticor que nous sommes la seule grande Ville à avoir signé. Certes, le poids du personnel est immense dans les charges de fonctionnement. Toutefois, nous héritons là d'une situation qui nous échappe. Nous allons y apporter avec intelligence, tact et mesure les remèdes nécessaires pour une gestion plus performante et moins onéreuse pour nous redonner des marges dans le fonctionnement.

86 millions d'euros est une somme considérable. Les entreprises devront en prendre connaissance. Nous avons pleinement conscience qu'ici à Montpellier, nous n'avons pas d'industries. Les travaux décidés par le Conseil municipal proposent aux entreprises une manne importante. Les entreprises du BTP forment le plus gros pilier métropolitain en termes d'économie. Il faut être imaginatif. Nous tenons le cap. Le deuxième point concerne un territoire économique renforcé. Le jour du budget, je vous lirai les quinze autres. Vous verrez que le programme sur lequel nous avons été élus constitue quinze engagements tenus. Ceux qui disent le contraire sont des menteurs et seront jugés.

*[Applaudissements]*

*Le Conseil municipal prend acte.*

### **3- MONTPELLIER GRAND CŒUR**

#### **Réaménagement de la Grand'rue Jean-Moulin**

Par décret en date du 23 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été transformée en Montpellier Méditerranée Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette création a eu pour effet le transfert de la compétence relative à la voirie détenue par la Ville de Montpellier à son établissement de coopération intercommunale.

Néanmoins, par convention conclue avec Montpellier Méditerranée Métropole, la commune de Montpellier assure de manière transitoire du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, toutes les compétences qu'elle exerçait jusqu'alors et qui relèvent désormais de Montpellier Méditerranée Métropole.

La Commune intervient donc à l'affaire objet de la présente délibération au nom et pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole.

Dans le cadre des objectifs d'amélioration du cadre de vie et des espaces publics du Centre Historique et en accompagnement du bouclage de la 4<sup>ème</sup> ligne de tramway, la Ville de Montpellier a décidé de réaménager la Grand'rue Jean-Moulin.

Ce réaménagement qualitatif doit répondre aux objectifs suivants :

- requalifier l'aménagement de la voie dans le cadre de la charte d'espaces publics Grand Cœur ;

- assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur la voie et au droit de chaque commerce ;
- rénover l'ensemble des réseaux existants en collaboration avec les concessionnaires ;

Les travaux d'aménagement de la Grand'rue Jean-Moulin auront des conséquences sur la vie des résidents du quartier et sur l'activité commerciale.

A ce titre celui-ci doit être élaboré en étroite collaboration avec les riverains et les commerçants du quartier.

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, au nom et pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole de bien vouloir :**

- approuver le lancement des études en vue des travaux de requalification de la Grand'rue Jean-Moulin ;
- adopter les objectifs d'aménagement proposés sur la Grand'rue Jean-Moulin ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**M. le Maire :** Je remercie Luc ALBERNHE pour son travail. J'associe Rémi ASSIE ainsi que les services à mes remerciements. Il s'agit d'un engagement que nous avons pris à la demande des citoyens lors des réunions de concertation qui ne sont pas au nombre de 20 maximum mais au nombre de 60 depuis que nous avons été élus. Dans les dernières réunions que nous avons faites – et notamment celle du centre-ville à l'espace Pitot devant près de 400 personnes rassemblées – nous avons pris l'engagement de refaire totalement la Grand'rue Jean-Moulin. La tâche est compliquée parce qu'elle demande à la fois le travail des services de la Ville et ceux de la Métropole concernant les réseaux. Ainsi, nous avons proposé un agenda que nous proposerons à la population après en avoir dressé les grandes lignes en Conseil municipal.

**Luc ALBERNHE :** M. le Maire, mes chers collègues, la Commune intervient pour cette délibération au nom et pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole. Dans le cadre de notre politique « réparer la ville » et conformément à l'engagement que vous avez pris, M. le Maire, nous avons décidé le réaménagement de la Grand'rue Jean-Moulin. Celui-ci se fera en accompagnement du bouclage de la ligne 4 du tramway.

Il aura pour but de :

- requalifier l'aménagement de la voie dans le cadre de la charte d'espace public Grand Cœur ;
- assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur la voie et au droit de chaque commerce ;
- rénover l'ensemble des réseaux existant en collaboration avec les concessionnaires.

Ces travaux auront des conséquences sur les riverains ainsi que pour l'activité commerciale. Ce réaménagement devra donc se faire en étroite collaboration et concertation avec les riverains et les commerçants.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal au nom et pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole de :

- approuver le lancement des études en vue des travaux de requalification de la Grand'rue Jean-Moulin ;
- adopter les objectifs d'aménagement proposés sur la Grand'rue Jean-Moulin ;
- autoriser M. le Maire ou à défaut M. l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**M. le Maire :** Merci, M. ALBERNHE. Qui souhaite s'exprimer ?

**Alex LARUE :** Cette rue est dans un état catastrophique comme beaucoup de rues du centre-ville. Je trouve que 100 000 euros pour la première année ne sont pas suffisants mais il s'agit déjà d'un premier signe. J'espère que le rythme sera accéléré assez rapidement sur cette rue importante à Montpellier mais également sur les autres rues.

*Midi libre* se fait l'écho ce matin de l'annulation du marché public sur l'entretien des fontaines sur le Grand Cœur et l'Ecusson. Il semble que ces fontaines ne seront pas en eau jusqu'au mois de juin inclus. Le problème

peut paraître symbolique mais tous les Montpelliérains sont très attachés à leurs fontaines et à la qualité de vie qu'elles procurent. Georges FRECHE voulait faire de Montpellier, et devant Aix-en-Provence, la ville aux 100 fontaines, ce qui était ambitieux. Cela contribue à la qualité de vie. Il faut lui rendre hommage sur ce sujet.

Je voulais savoir comment nous en sommes arrivés à cette situation. J'imagine qu'une sorte de malédiction sur tout ce qui touche à l'eau s'abat dans cette Ville et dans cette Métropole. J'aimerais connaître les détails techniques de l'annulation de ce marché. Je suspecte un défaut de mise en concurrence. J'aimerais que vous nous expliquiez comment cela a pu arriver.

Une solution pourrait être envisagée dans l'intervalle pour mettre la plupart de ces fontaines en eau, au moins celles qui sont en centre-ville. Il s'agit d'un élément très attractif pour nos touristes qui ne vont pas tarder à arriver. La saison touristique va commencer d'ici trois semaines. Je suis passé ce matin devant la fontaine de l'esplanade du Corum qui était désespérément vide. Le tableau est assez triste. Je voudrais savoir si une solution temporaire est envisageable avec les services de la Ville, quitte à se faire aider ponctuellement par les candidats à ce marché, en l'occurrence Philip Frères, Veolia ou autres. Cela permettrait de régler ce problème jusqu'au prochain appel d'offres. L'image de la Ville est en jeu. Il ne s'agit pas d'une question politique mais d'intérêt général.

**M. le Maire :** Merci, M. LARUE pour cette question. Une entreprise a fait un recours sur le marché et le juge a cassé ledit marché. Aujourd'hui, nous ne sommes plus sous couverture « fonctionnement fontaines ». Avec M. FINA, nous recherchons effectivement une solution transitoire pour permettre de répondre le plus rapidement à la demande en attendant de relancer le marché. Nous essayons de trouver les solutions juridique et technique à ce problème.

**Alex LARUE :** Travailler fontaine par fontaine ou au moins par groupement de fontaines permettrait de rester en dessous des 15 000 euros. Cela peut être une piste.

**Christian DUMONT :** M. le Maire, je voudrais vous poser une question à caractère non polémique sur ce réaménagement de la Grand'rue Jean-Moulin. Je souhaite rester dans le concret. Je me réjouis, comme mon collègue M. LARUE, du réaménagement de la Grand'rue Jean-Moulin. Le sujet du budget a été abordé tout à l'heure. 100 000 euros y seront consacrés pour 2015. A terme, ce seront 2 millions d'euros dans 20 ans ? Je pose la question par rapport aux commerçants et aux gens qui la fréquentent ainsi que les riverains de cette Grand'rue.

**M. le Maire :** Vous forcez le trait M. DUMONT. Des études techniques sont à effectuer sur l'ensemble des réseaux. Ensuite, nous ne touchons pas un espace public sans concertation. Cela prendra du temps.

**Christian DUMONT :** Nous pouvons donc espérer qu'en 2016, nous aurons 600 000 euros ou 700 000 euros en crédits de paiement au lieu de 100 000 euros ?

**M. le Maire :** Vous les aurez à la Métropole.

**Christian DUMONT :** Cela signifie qu'à la Métropole, l'année prochaine, ce sera 1,9 million ?

*[Intervention hors micro]*

**Christian DUMONT :** Je ne demande pas à M. LANNELONGUE, je demande à ceux qui sont en charge des responsabilités. J'essaie d'être concret. Mêlez-vous de vos affaires les fascistes.

**M. le Maire :** Nous avons prévu le chantier sur deux ans. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je mets le réaménagement de la Grand'rue Jean-Moulin aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Pour : 64**

**Contre :**

**Abstentions :**

**Adopté à l'unanimité.**

## 4- SECURITE DU DOMAINE PUBLIC

### Aménagement aux abords des écoles

Par décret en date du 23 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été transformée en Montpellier Méditerranée Métropole à compter du 1er janvier 2015.

Cette création a eu pour effet le transfert de la compétence relative à la voirie détenue par la Ville de Montpellier à son établissement de coopération intercommunale.

Néanmoins, par convention conclue avec Montpellier Méditerranée Métropole, la commune de Montpellier assure de manière transitoire du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, toutes les compétences qu'elle exerçait jusqu'alors et qui relèvent désormais de Montpellier Méditerranée Métropole.

La Commune intervient donc à l'affaire objet de la présente délibération au nom et pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole.

Il existe actuellement 122 écoles maternelles et élémentaires publiques, ainsi que 15 collèges et 11 lycées publics soit 148 établissements sur la commune.

Ces établissements sont répartis sur environ 90 sites différents, dont 50 groupes scolaires.

Des travaux sur l'espace public aux abords de ces établissements scolaires sont régulièrement réalisés afin de proposer une amélioration permanente des conditions d'accès pour les usagers. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une démarche pluriannuelle.

Pour l'année 2015, le programme retenu, qui correspond aux sites identifiés comme prioritaires, est le suivant :

- réalisation d'un aménagement rue du Faubourg Saint-Jaumes pour finaliser la sécurisation du collège de l'Assomption : sécurisation par plateau traversant, protection des cheminements piétons et vélos.
- réalisation d'un aménagement au droit de l'école maternelle du Docteur-Roux, rue du Faubourg-de-Figuerolles : sécurisation de la traversée piétonne, aménagement d'une partie du parvis.
- réalisation d'un aménagement avenue de la Pompignane et rue du Capitaine-Pierre-Pontal pour sécuriser l'accès aux écoles Louise-Michel et Painlevé : sécurisation par feux de la traversée piétonne avenue de la Pompignane et création d'un cheminement piéton rue du capitaine-Pierre-Pontal.
- réalisation d'un aménagement rue Peyre pour sécuriser l'accès aux écoles Gandhi et Kurosawa : sécurisation de la traversée piétonne, élargissement et protection des espaces piétons.

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, au nom et pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole de bien vouloir :**

- d'approuver le programme de sécurisation aux abords des écoles pour l'année 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**M. le Maire :** Nous avons un plan pluriannuel d'aménagement des abords des écoles. Nous travaillons sur plusieurs quartiers tous les ans. Nous vous présentons le programme.

**Isabelle MARSALA :** Nous avons actuellement 122 écoles dispersées sur tous les quartiers de la Ville, avec des situations géographiques et des modes circulatoires très différents. Nous avons besoin, autour de ces écoles, de sécuriser les abords pour des raisons de circulations intensives, de garage intempestif ou de lieux devenus vétustes au fil des années.

Nous avons travaillé à prioriser pour cette année la sécurisation de plusieurs points de façon très rapide. Les lieux concernés sont : la rue du faubourg Saint-Jaumes, la rue du Faubourg-de-Figuerolles au droit de l'école

maternelle du Docteur-Roux, la rue de la Pompignane et la rue du Capitaine-Pierre-Pontal (accès aux écoles Louise-Michel et Paul-Painlevé) et autour des écoles Indira-Gandhi et Kurosawa.

**M. le Maire :** Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Pour : 64**

**Contre :**

**Abstentions :**

**Adopté à l'unanimité.**

## **5- Débits de boisson – Transferts de licences à l'intérieur du département – Mise en place d'un moratoire par la Ville de Montpellier**

Selon les termes de l'article L. 3332-11 du Code de la santé publique, un débit de boissons peut être transféré d'une commune à l'autre, dans le département où il se situe. Les demandes d'autorisation de transfert sont autorisées par le Préfet. Les Maires des deux communes concernées (départ et arrivée du débit) sont obligatoirement consultés et donnent à ce titre un avis.

Depuis quelques années, le nombre de sollicitations de la Ville de Montpellier augmente (de quelques dossiers par an jusqu'à une dizaine de demandes). De nombreuses demandes de transferts de débits de boissons concernent des communes rurales du département, pour un transfert vers Montpellier, et en particulier vers le centre-ville, entraînant des conséquences néfastes :

- une dévitalisation des zones rurales où les débits de boissons constituent un élément important d'attractivité et de vie sociale dans les centre-bourgs ;
- une spéculation réalisée par certains intermédiaires qui se sont mis à faire commerce de ces licences (les licences sont achetées à un bas prix dans un village et revendues immédiatement après le transfert avec une forte plus-value pouvant aller jusqu'à multiplier le prix d'origine par 4 ou 5) ;
- une hausse des nuisances générées par ces établissements notamment en soirée et la nuit (bruits, alcoolisation, problème de cohabitation avec les riverains) ;
- une perte de diversification commerciale du centre-ville, les commerces traditionnels étant remplacés par des débits de boissons.

Au vu de ces différents éléments, la Ville souhaite mettre en place un moratoire sur les transferts de licences des communes du département vers son territoire. En vertu de ce moratoire, l'avis rendu par la Ville au préfet sur toute demande issue du reste du département sera systématiquement négatif.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :**

- de décider d'un moratoire sur les transferts des licences de débit de boissons de catégories III et IV des communes du département vers la commune de Montpellier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document utile cet affaire.

**M. le Maire :** Nous nous sommes aperçu qu'un certain nombre de gérants de débits de boissons voulaient transférer leur licence à Montpellier pour augmenter le coût marchand de ladite licence. Cela a des répercussions assez importantes pour la Ville mais également pour les villages alentours, notamment dans les hauts cantons, dans le territoire rural où ce sont les seuls lieux de socialisation qui restent. Nous avons décidé d'être extrêmement prudents sur le sujet et de nous donner la possibilité de refuser le déplacement de ces débits sur la Ville de Montpellier. Cette délibération permettra d'éviter :

- la dévitalisation des zones rurales où les débits de boissons constituent un élément important de l'attractivité ;
- une spéculation réalisée par les intermédiaires sur ces licences ;
- une hausse des nuisances générées par les établissements notamment en soirée quand ils sont trop rapprochés les uns des autres ;

- une perte de diversification commerciale du centre-ville.

Nous essayons, par cette délibération, de maintenir l'activité économique dans le tissu rural et périurbain. Qui demande la parole ? Mme JAMET.

**France JAMET** : Cela signifie que quand la Ville rend un avis, le préfet n'est pas obligé d'en tenir compte ?

**M. le Maire** : La Ville peut exprimer un avis sur les transferts de débits de boissons.

**France JAMET** : Le moratoire peut donc être automatiquement suspensif ?

**M. le Maire** : Il s'agit d'un avis consultatif de la préfecture à la Ville.

**France JAMET** : Je suis d'accord avec le principe.

**M. le Maire** : Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Pour : 64**

**Contre :**

**Abstentions :**

**Adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire** : Je vous donne les dates des prochains conseils municipaux :

- Nous voterons le budget le 30 mars à 18h. Nous ferons le point. Ce sera également l'anniversaire de notre première année d'élection. Tout cela tombe bien, les planètes sont alignées.
- J'ai proposé une séance spéciale de Conseil municipal le 27 avril à 15h où nous intégrerons dans le Conseil municipal les modifications dues aux élections cantonales. Je proposerai un plan d'organisation en *prime time* et pour information de l'administration générale de la Ville.

Enfin, j'adresse les condoléances de la Ville de Montpellier aux familles de nos sportifs qui ont péri dans l'accident d'hélicoptères en Argentine : Florence ARTHAUD, Camille MUFFAT et Alexis VASTINE. Je voudrais que nous ayons une petite pensée pour eux. C'est bien triste. La France a perdu de magnifiques ambassadeurs. Merci à tous.

**Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h.**

**Communication**

**Article L 2122-22 et L 2122-23 du  
 Code Général des Collectivités Territoriales :**

**En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit rendre compte des décisions à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal. Cette communication ne donne pas lieu à un débat. L'ensemble des décisions, et leurs annexes, sont consultables auprès du Secrétariat Général – Service de l'Assemblée.**

**Numéro de  
 la décision**

**Synthèse de la décision**

2015/0040	Le marché de nettoyage de la Ville (prestataire SMN) se termine le 31 mars 2015. Suite au transfert de la compétence de nettoyage à Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville et celle-ci ont travaillé en synergie dans le montage de ce marché, ce qui a conduit à un report du lancement des procédures. De ce fait, et afin d'assurer la continuité du service public, un avenant de prolongation de ce marché pour une période de 9 mois et 3 jours (3 janvier 2016) s'avère nécessaire. Cet avenant conduit à une augmentation de 12.70 % du montant initial du marché porté de 93 510 764,16 € HT à 105 330 764 € HT.
2015/0041	La Ville de Montpellier décide de souscrire un abonnement à la base de données juridiques en ligne Lexis Nexis pour un montant de 26 680 € HT, tarif forfaitaire pour une ville comptant entre 100 000 et 300 000 habitants, incluant un nombre illimité de connexions.
2015/0042	Après consultation, la Ville de Montpellier, au nom et pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole, décide d'attribuer à la société ESO SUD OUEST SILVAIN le marché à bons de commande relatif à la remise en état des moteurs des bornes escamotables électriques, pour un montant annuel maximum de 40 000 € HT (sans minimum).
2015/0043	Pour assurer un meilleur fonctionnement de la régie il est nécessaire d'élargir les recettes autorisées, leurs modes d'encaissements ainsi que la liste des pièces justificatives de paiement remis aux usagers.
2015/0044	En raison du ralentissement de la ZAC Les Grisettes, la livraison de la tranche 2 relative à la création de 2 classes a été repoussée : l'implantation de ces 2 classes doit être réétudiée ainsi qu'une nouvelle étude d'avant-projet. Il est nécessaire de prolonger la durée du marché. une nouvelle décision est nécessaire en raison d'une erreur matérielle aussi il faut abroger et remplacer la décision n°2015/0020.
2015/0045	La ville de Montpellier est désireuse de fixer les modalités de réédition de l'Histoire de Montpellier dont la dernière édition est parue en 2001 aux Editions Privat et comprenait 436 pages. Les Editions Privat, possèdent les droits d'exploitation des textes et des illustrations. A ce titre, seules les éditions Privat sont en mesure de rééditer le livre aux côtés de la ville de Montpellier. A la suite d'une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence, et conformément à l'article 28 II du code des marchés publics, la société Editions Privat a présenté une offre économiquement avantageuse. En conséquence, le marché précité lui est attribué pour un montant de 54 000 € HT; les dépenses sont imputées sur le budget de la Ville section fonctionnement, chapitre 920.
2015/0046	La Ville décide de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée à la société ACCESSMETRIE. Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, comportant une tranche ferme de 8 mois et une tranche conditionnelle de 1 an, qui peut être reconduite



	par période successive de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.
2015/0047	La Ville de Montpellier décide de s'abonner au Midi Libre pour un montant de 15 014,30 € HT incluant un total de 70 abonnements dont 28 numériques et 42 abonnements "papier".
2015/0048	La Ville de Montpellier décide de défendre ses intérêts par l'intermédiaire de ses avocats dans l'affaire Ville c/ CITYA COGESIM
2015/0049	La Ville de Montpellier décide de défendre ses intérêts par l'intermédiaire de ses avocats dans l'affaire Ville c/ SCI SERDAN (APPEL) Appel des SCI SERDAN, EURL LE PASSAGE et SCI SE-CHAU
2015/0050	La Ville de Montpellier décide de défendre ses intérêts par l'intermédiaire de ses avocats dans l'affaire Ville c/ Monsieur José GARCIA
2015/0051	La Ville de MONTPELLIER décide d'adopter les avenants de régularisation qui prévoient le paiement d'une prime de 14 672.75€
2015/0052	Convention de location de matériel à titre gratuit à la Ville (la Panacée) par la Maison de l'Architecture, dans le cadre du Festival Tropisme
2015/0053	La Ville de Montpellier décide de défendre ses intérêts par l'intermédiaire de ses avocats dans l'affaire Ville c/ Sergio NUNES OLIVEIRA
2015/0054	Marché d'appoint pour la maintenance des véhicules légers et des petits utilitaires de la Ville de Montpellier. MAPA d'un montant maxi de 85 000 € HT, d'une durée d'un an à compter de la date de notification, reconductible trois fois par période d'un an.
2015/0055	La Ville de Montpellier décide de défendre ses intérêts par l'intermédiaire de ses avocats dans l'affaire SARL PHILIP FRERES / Commune de MONTPELLIER
2015/0056	Attribution du marché n°5A0004 au Cabinet Barbanson Environnement qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour la réalisation d'un complément à l'étude d'impact dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC Port Marianne – République.
2015/0057	Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour un montant de 7,5 millions d'euros
2015/0058	Attribution du marché de prestations de lutte anti-vectorielle sur le domaine public de la Ville ainsi que dans les bâtiments communaux, pour une période d'une année, à compter du 01 mars 2015 à l'entreprise « Antigone Service » pour un montant minimum de 40 000 € HT et maximum de 90 000 € HT.
2015/0059	La Ville de Montpellier décide de défendre ses intérêts par l'intermédiaire de ses avocats dans l'affaire Ville c/ KOCIAC Serge
2015/0060	Pour faciliter l'encaissement des droits d'Occupation du Domaine Public recouverts par les terrasses, il convient de supprimer la régie des terrasses secteur 2, de transférer les activités de cette dernière sur la régie des terrasses secteur 1 et de modifier dès lors la dénomination de cette régie.
2015/0061	Contrat de location entre la Ville et ACM pour des locaux situés rue des Cétoines, d'une superficie de 110 m <sup>2</sup> pour un loyer annuel de 7700 € hors charges.
2015/0062	Attribution du marché de travaux et de maintenance des dispositifs de retenue routiers à l'entreprise AER pour un montant annuel compris entre 70 000 € HT et 280 000 € HT.
2015/0063	La Ville de MONTPELLIER décide de réformer et de céder les matériels.
2015/0064	Après consultation, la Ville de MONTPELLIER décide d'attribuer le marché "location d'un copieur couleur et maintenance associée (N° 4D0055)" au Groupement Canon France-LixxBall pour un montant total de commandes estimé de 440 000 € HT. C'est un marché unique conclus pour une période d'exécution d'une durée maximale de cinq à compter de sa date de notification.
2015/0065	Après consultation, la Ville de MONTPELLIER décide d'attribuer le marché "l'achat de papier, d'enveloppes, de bobines de papier et de matériel offset (N°4D0040)" pour le lot n°1 à la société PYPYRUS pour un montant total de commandes de 300 000 € HT, pour le lot n°2 à la société Compagnie Européenne de Papèterie (CEPAP) pour un montant total de 17 000.00 € HT, pour le lot n°3 à la société Traceur Direct pour un montant total de 20 000.00 € HT, pour le lot n°4 à la société SIPROUDHIS pour un montant total de 15 000.00 € HT. Ce sont des marchés uniques conclus pour une première période d'exécution de un an à compter de sa notification, pour une durée maximale de reconduction de trois

	ans (2016 - 2017 - 2018).
2015/0066	Après consultation, la Ville de MONTPELLIER décide d'attribuer le marché "l'achat de lasures, de produits et de fournitures d'agencement, et de décoration intérieure pour le bâtiment" (4B0205) à la société THEODORE MAISON DE PEINTURE SAS pour un montant total de commandes sans minimum et avec un maximum de 69 000.00 € HT. C'est un marché unique conclu pour une période d'exécution allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2017.
2015/0067	Après consultation, la Ville de MONTPELLIER décide d'attribuer le marché "Prestations de service de pressing et blanchisserie (4B0182) " pour le lot n°1 et le lot n°2, à la société EDEN PRESSING, pour un montant total de commandes sans minimum et avec un maximum de (30 000 € lot 1 et 40 000 € lot 2) 70 000 € HT. Ce sont des marchés uniques conclus pour une période d'exécution de deux ans à compter de la date de notification.
2015/0069	Exercice du droit de priorité de la Collectivité pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles NP 269 et 275, dans le cadre du projet CAMPUS - secteur Arnaud de Villeneuve - pour la réalisation du parvis Pierre Mauroy.
2015/0070	D'attribuer le marché Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Louis Figuiet au groupement Nas Architecture / SETI, ayant pour mandataire Nas Architecture pour un montant de 95 200 € HT.
2015/0071	Marché public: contrat de coproduction du projet Machine à Habiter à la Panacée avec l'association Illusion et Macadam, pour un montant de 63 636.36 € HT
2015/0072	Après consultation, la Ville de Montpellier décide de confier à l'Auto Ecole de la Comédie, la reconduction du dispositif d'aide à la formation au permis de conduire de catégorie B, pour les jeunes montpelliérains de 18 à 29 ans, pour un montant de 10 000€ TTC.
2015/0073	Autorisation de passer des commandes à L'UGAP pour l'achat de Vêtements de travail, Blouses, Tee shirt et Tuniques pour un montant total maximum de commandes de 40 000 € HT jusqu'au 31/12/2015.
2015/0074	Après consultation, la Ville de MONTPELLIER décide d'attribuer le marché "l'achat de petit matériel électrique, piles, batteries et lampes" pour le lot n°2 (Piles et batteries) à la société ENERLIS (marché sans minimum ni maximum) pour une estimation annuelle de commandes de 23 900 € HT. Le marché est conclu pour une période initiale allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2015. Ce marché peut être reconduit par période successive de un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans (2016 - 2017 - 2018). Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, ce marché est passé pour le groupement de commandes entre la Ville de Montpellier, les communes de Castelnau-le-Lez, Grabels, Jacou, Pérols, Pignan, Saint-Brès, Villeneuve-les-Maguelone, le CCAS de Montpellier, et la Communauté d'Agglomération de Montpellier, dans les conditions prévues par la convention constitutive dudit groupement.
2015/0075	Annule et remplace décision n° 2015/0026 du 05/02/2015. Attribution d'un marché d'entretien et de réparation de types nacelles élévatrices et autres engins assurant du levage à l'aide de système hydraulique à la société Hydrau Service. Montant maximum du marché est de 85 000 € HT. Durée initiale de un an reconductible tacitement 3 fois un an.
2015/0076	D'attribuer le marché «Maintenance corrective et évolutive du logiciel K2, circuits» à la société K2 France pour un montant total maximum de 80 000 € HT et une durée d'un an tacitement reconductible trois fois.
2015/0078	D'attribuer le marché «Accès Internet Très Haut Débit sur Fibre Optique» à la société ZAYO France pour un montant total maximum de 80 000 € HT et une durée de deux ans tacitement reconductible une fois pour une période identique.
2015/0080	Attribution d'un marché au Cabinet Arthur Hunt Consulting pour la mise en oeuvre du Conventionnement avec le FIPHFP pour un coût unitaire de 833€ H.T (999.60€ T.T.C) par jour d'accompagnement sur la base de 15 jours par an pendant 3 ans.
2015/0081	La Ville de Montpellier décide d'accepter l'indemnité différée proposée de 272 707,59€ dans le cadre du sinistre incendie de l'Ecole Ludwig VAN BEETHOVEN.
2015/0091	Attribution du marché à bons de commande pour un maximum de 88 500,00 Euros H.T.

	concernant l'accompagnement et la protection rapprochée à l'entreprise S.P Protection - Semin Patrice sise 34970 Lattes sur une durée d'un an.
--	---